

# LA PUFF : UNE MINI-CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

AUTEURS : ARVERS PHILIPPE (DR - MÉDECIN ADDICTOLOGUE ET TABACOLOGUE) •  
EQUIPE OFFRE PRÉVENTION DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE



Il y a un an, aux USA, la société Puff Bar © a lancé son nouveau e-liquide synthétique, qui contient de la nicotine non issue du tabac (car synthétique). Ainsi, ce produit échappe (pour le moment) aux lois américaines qui interdisent la vente de nicotine dérivée du tabac.

Comme pour la Juul (rachetée par Philipp Morris International) en 2018, cette société s'est appuyée sur un grand réseau de distribution, dans les bureaux de tabac, les « dépanneurs » (magasins ouverts 24 h sur 24) et les stations-service.

## De quoi s'agit-il ?

C'est un dispositif jetable, fonctionnant avec une batterie (pile au lithium), pré-chargé et pré-rempli ; ainsi, il est très polluant et non-recyclable !

Il permet de 300 à 600 bouffées (« puff » signifiant « une bouffée »), avec une contenance de 1 à 2 ml, et un prix de 6 € à 10 €. D'autres modèles permettent d'avoir 1 600 bouffées !

## Sa composition ?

Elle est composée de nicotine synthétique, ne provenant pas de feuilles de tabac. Un grand choix d'arômes sucrés et fruités est proposé, avec un design et des couleurs rappelant bien-sûr la Juul.

Un problème cependant, celui de la nicotine présente dans ces dispositifs : il existe 2 formes de nicotine, la R-nicotine (qui est inactive) et la S-nicotine, qui se fixe sur les récepteurs nicotiniques. Il est actuellement impossible de différencier la S-nicotine naturelle de la R-nicotine synthétique, par chromatographie en phase gazeuse.

Il s'agit de sels de nicotine, sans plus de précisions, mais il nous semble important de donner quelques détails à leur sujet. En effet, par rapport à la nicotine contenue dans les cigarettes et dans les eCigarettes classiques, on utilise un acide (acide benzoïque, pour la Juul) qui permet d'obtenir un sel de nicotine, moins acide, permettant une meilleure absorption de la nicotine, moins irritante et donc entraînant moins de toux. De plus, on trouve sur le marché des sels de nicotine à 5 %, soit 50 mg/ml de nicotine, plus du double autorisé en Europe (20 mg/ml) : avec la Juul, des taux de 57 mg/ml avaient pu être observés.

## La vente en France

En décembre 2021 la Fédération Interprofessionnelle de la Vape (FIVAPE ) avait alerté la Direction générale de la Santé (DGS), la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) la Mission interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites addictives (Mildeca).

L'article L3513-5 du Code de la santé publique stipule qu' « il est interdit de vendre [...], dans les débits de tabac et tous commerces ou lieux publics, à des mineurs de moins de dix-huit ans des produits du vapotage ». La présence ou non de nicotine n'y est pas spécifiée.

Cependant, la vente dans les bureaux de tabac, ainsi que dans les épiceries, en toute illégalité aux mineurs bat son plein depuis le début de l'année, sans compter la vente en ligne sur des sites dédiés, ainsi que sur Amazon ou Cdiscount, par exemple.

Les réseaux sociaux s'en sont également emparés, que ce soit FaceBook, Snapchat, Instagram ou TikTok, qui touchent plutôt des publics jeunes.

A ce sujet, la FIVAPE a diffusé cet avertissement sur son site concernant certaines eCigarettes de la marque Puff Bar© contenant un taux de nicotine supérieur à 20 mg/ml (5 % soit 50 mg/ml).

**ATTENTION AUX PUFF BAR ILLÉGAUX VENDUS AUX MINEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !**

**CES CIGARETTES ÉLECTRONIQUES JETABLES :**

- SONT ILLÉGALES EN FRANCE
- VENDUES SUR TIKTOK ET INSTAGRAM
- ELLES CONTIENNENT UN TAUX DE NICOTINE BIEN SUPÉRIEUR AU TAUX AUTORISÉ
- ELLES CIBLENT SPÉCIFIQUEMENT LES ADOLESCENTS

**IL EST DE NOTRE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE D'ALERER NOS CLIENTS VAPOTEURS DE LEUR DÉFERLEMENT, ET DE PROTÉGER LES PLUS JEUNES.**

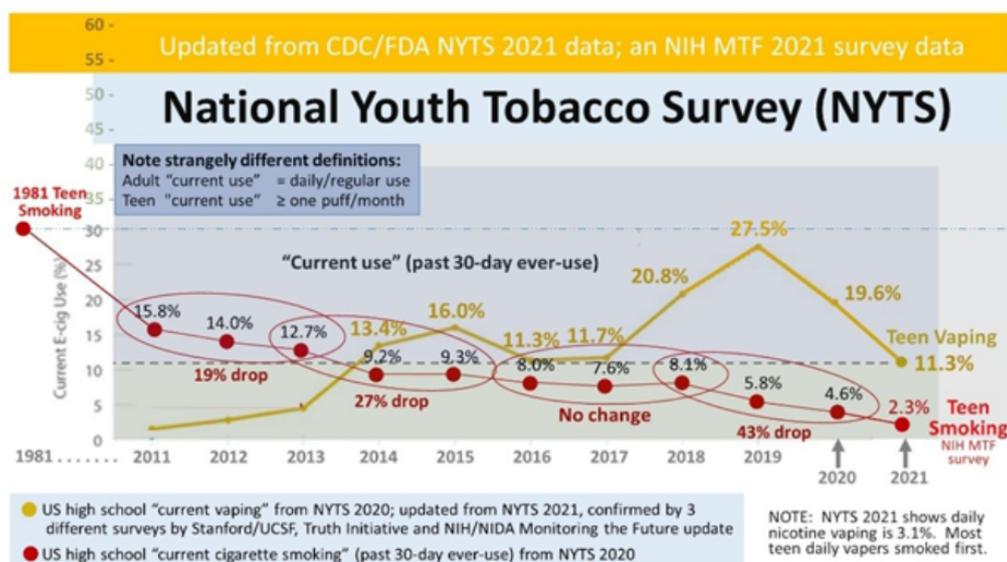
**FIVAPE**  
FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA VAPE

## Les risques pour la santé

Le recours aux sels de nicotine n'est pas anodin, car cela évite de ressentir des effets négatifs de la cigarette classique, l'irritation et la toux, qui limitent l'utilisation de la cigarette chez une personne n'ayant jamais fumé. Ainsi, leur utilisation sera plus facile, sans effet indésirable, tout comme cela fut le cas pour la Juul aux USA en 2018.

La présence de nicotine peut donc entraîner une dépendance nicotinique, comme on peut l'observer chez un non-fumeur qui prendrait des pastilles ou comprimés à la nicotine (TSN) ou une cigarette, bien-sûr (avec toutes les substances toxiques présentes).

On peut raisonnablement penser que cet engouement pour la nouveauté sera de courte durée, comme on l'a observé avec la Juul : en 2020, deux ans après sa mise sur le marché, les ventes (y compris auprès des jeunes collégiens et lycéens) ont fortement diminué. En même temps, la consommation de tabac a continué à diminuer aux USA : la vape ne semble donc toujours pas être la porte d'entrée dans le tabagisme.



Notes from the Field: E-Cigarette Use Among Middle and High School Students — National Youth Tobacco Survey, United States, 2021 | MMWR (cdc.gov)